



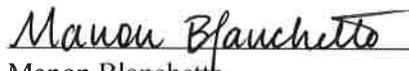
## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 220-2023 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Saint-Gérard-Majella.**

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 444, rang Saint-Antoine à Saint-Gérard-Majella aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés, ou sur le site internet sous la rubrique «Règlements et lois» : <http://saintgerardmajella.ca/?page=bur-reg>

Ce règlement entre en vigueur immédiatement.

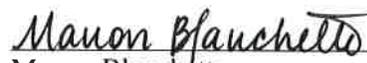
Donné à Saint-Gérard Majella, ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.

  
Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3 octobre 2023.

  
Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière